

PRIMAGAZ Coltainville

Commission de suivi de site

28 janvier 2020
Steven CORS



Sommaire

❖ Action des services de l'Etat



Action des services de l'Etat, suivi des installations

Visites d'inspection :

- référentiel réglementaire : arrêtés préfectoraux, arrêtés ministériels
- contrôle de l'application des prescriptions réglementaires par l'exploitant :
contrôle des mesures organisationnelles, contrôle des conditions d'exploitation, interview des personnels, simulation Plan d'Opération Interne, tests sur les équipements de sécurité, consultation des rapports de contrôle
- à l'issue de l'inspection :
Non conformités : niveau 1 ou 2 selon la gravité pouvant entraîner dans certains cas des suites administratives (mise en demeure)
Demandes : points nécessitant des justifications complémentaires
Remarques : points d'amélioration de portée non réglementaire

Action des services de l'Etat, suivi des installations

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

→ Directive Seveso 3 :

- prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
- limitation de leurs conséquences pour l'homme et l'environnement

→ Arrêté Ministériel 26 mai 2014 :

- étude de dangers et analyse de risque
- PPAM : politique de prévention des accidents majeurs
- SGS : système de gestion de la sécurité
- maintien et contrôle de la maîtrise du risque dans le temps

→ Arrêté Ministériel du 2 janvier 2008 modifié

- stockages contenant **plus de 50 tonnes de gaz inflammables liquéfiés** relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4718 de la nomenclature des installations classées à l'exception des stockages réfrigérés ou cryogéniques

Action des services de l'Etat, suivi des installations

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

→ Arrêtés préfectoraux d'autorisation ou complémentaires :

- Arrêté d'autorisation initial du 23 mars 1968
- Déplacement du site en 1993 acté par arrêté préfectoral du 27 avril 1993 modifié par arrêtés complémentaires
 - modification des postes de transfert camion et wagon (16/07/99)
 - Mise en place d'un système de rétention déporté (04/06/98)
 - Modification du dispositif d'arrosage des réservoirs (20/10/97)
- Dernière arrêté préfectoral complémentaire du 6 septembre 2012 (donner acte à l'étude de dangers et mesures de réduction du risque) - Pas de modification notable de l'activité depuis. L'inspection n'a pas connaissance de projet de modification en cours.

Action des services de l'Etat, suivi des installations

PRIMAGAZ Coltainville

Visite d'inspection du 08/11/18

Thèmes principaux :

- Suites données à la visite d'inspection précédente
- Contrôle du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : Gestion des situations d'urgence et organisation, formation
- Etat des stocks de GPL
- Test de l'arrêt d'urgence à l'entrée du local pesage et contrôle
- Equipements sous pressions
- Installations électriques, contrôle protection foudre et équipements zone ATEX

Action des services de l'Etat, suivi des installations

PRIMAGAZ Coltainville

Visite d'inspection du 08/11/18

Principaux constats :

Deux non conformités :

- **Présence d'équipements non-conforme dans des installations ATEX ;**
- **Absence de réexamen et de mise à jour triennale du POI.**

Et 4 demandes

→ **Mise en demeure du 16 janvier 2019 de mettre en conformité les équipements présents dans les installations ATEX et mettre à jour le POI.**

Action des services de l'Etat, suivi des installations

PRIMAGAZ Coltainville

Visite d'inspection du 24/06/19

Thèmes principaux :

- Suites données à la visite d'inspection précédente
- Mise en demeure du 16 janvier 2019
- Contrôle du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : Conception et gestion des modifications, audits et revues de direction, maîtrise des procédés et de l'exploitation,
- Mesures de maîtrise des risques
- Test du détecteur de gaz n°38 et test de sécurité du niveau très haut sur le réservoir 4

Action des services de l'Etat, suivi des installations

PRIMAGAZ Coltainville

Visite d'inspection du 24/06/19

Principaux constats :

- Respect de l'Arrêté de mise en demeure du 16 janvier 2019

Deux non conformités :

- La liste des Mesures de Maîtrise des Risques n'est pas à jour
- Certains bons de travaux ne sont pas signés et ne permettent pas de s'assurer de l'effectivité de ceux-ci.

Et 13 demandes et 1 remarque – réponses de l'exploitant par courrier du 12 novembre 2019 permettant de lever une non-conformité (liste MMR), 3 demandes et la remarque.

Action des services de l'Etat, suivi des installations

PRIMAGAZ Coltainville

Une visite d'inspection sera programmée en 2020 (date et programme à fixer) dans le cadre de l'action nationale « post Lubrizol ».

Mise à jour de l'étude de dangers

Une étude des dangers a pour objet de rendre compte de l'examen effectué par l'exploitant pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques d'une installation, autant que techniquement réalisable et économiquement acceptable, que leurs causes soient intrinsèques aux substances ou matières utilisées, liées aux procédés mis en œuvre ou dues à la proximité d'autres risques d'origine interne ou externe à l'installation.

- Demande de complément le 11/02/19 : En attente de retour de l'exploitant

Post-Lubrizol

Transmission d'un courrier le 8 octobre 2019 à tous les sites SEVESO pour leurs rappeler les points suivants :

- rappel de la pleine responsabilité quant à la conformité de l'exploitation au regard des engagements pris dans l'étude de dangers,
- rappel de l'importance des actions, menées de manière automatique ou sur décision humaine, dès les premières minutes en cas d'accident,
- rappel quant au caractère opérationnel des mesures de prévention, de limitation et de protection d'un accident, notamment d'un incendie,
- demande de s'assurer à nouveau de la bonne connaissance par tous les opérateurs des risques présentés et des attitudes à tenir en cas d'alerte,
- demande de s'assurer que certains exercices de préparation aux situations d'urgence soient bien menés pendant les périodes de moindre activité,
- mise à disposition en temps réel d'une connaissance précise de la nature et des quantités de produits présents aux différents emplacements du site [..] y compris si l'accident devait rendre le site inaccessible.

Post-Lubrizol

Réponse de l'exploitant par courrier du 23 octobre 2019 :

- Mise en œuvre de moyens de prévention et d'atténuation des effets ;
- Connaissance en temps réel des stockages présents sur site ;
- Les installations sont placés en position de sécurité hors période d'ouverture ;
- Formation des employés à la sécurité ;
- Présence de personnel d'astreinte capable de déclencher le POI seul ;
- Des exercices hors période d'ouverture seront réalisés prochainement.

FIN

